

Principaux résultats

Le taux de cotisation au régime obligatoire d'assurance sociale et aux régimes de retraite privés obligatoires des salariés et des employeurs pour un travailleur du secteur privé de rémunération moyenne s'élève globalement à 24 % dans 13 pays de l'OCDE. Le taux de cotisation aux régimes de retraite obligatoires pour les salariés et les employeurs des 21 autres pays de l'OCDE où cela s'applique s'est établi en moyenne à 18 % en 2014.

La plupart des indicateurs qui figurent dans *Panorama des pensions* concernent le volet « prestations » des systèmes de retraite. Les indicateurs de la présente section s'intéressent au volet « cotisations ». Il s'agit ici de tenter de définir la part de leur rémunération que les salariés moyens ont consacré à leur retraite en 2014. Les pensions de retraite financées par l'impôt ne sont pas prises en considération.

Comme, dans un pays, différentes composantes de la retraite peuvent être financées par des sources de revenu distinctes, l'exercice consistant à établir la cartographie des cotisations aux régimes de retraite revêt une grande importance, mais peut également s'avérer délicat. Cette présentation a pour objectif de décrire dans les grandes lignes les régimes de retraite modélisés ici, pour les pays pour lesquels on dispose de données. Il convient de noter que seules les cotisations correspondant aux régimes modélisés sont prises en considération. Ce chiffre peut différer du total des cotisations versées par les salariés et les employeurs ou du total des cotisations sociales ou des taxes qui entrent dans le coût salarial. Pour cela, les lecteurs se référeront à la publication de l'OCDE, *Les impôts sur les salaires*.

Le premier tableau présente les 19 pays de l'OCDE où les cotisations à des régimes de retraite publics et privés sont obligatoires. Les pays qui appartiennent à ce groupe ont des régimes où le taux de cotisation est plus directement associé aux pensions versées. Le taux de cotisation moyen s'y élevait à 18 % en 2014. C'est en Italie que l'on observe le taux de cotisations obligatoires total le plus important : 33 %.

Le second tableau rend compte des taux de cotisation aux régimes privés obligatoires et des taux de cotisations sociales

obligatoires qui s'appliquent à un salarié du secteur privé. Dans ce groupe, il est difficile de distinguer les cotisations versées par les salariés et les employeurs au régime de retraite de celles versées aux autres branches de l'assurance sociale comme la pension de réversion, les prestations d'invalidité, les allocations de chômage, etc. En outre, les individus ne peuvent choisir les régimes auxquels ils souhaitent adhérer et doivent donc cotiser pleinement à tous ces dispositifs. Dans ce groupe, le taux de cotisation moyen était de 24 % pour un travailleur moyen en 2014. Le taux le plus élevé est observé en Hongrie (47 %), et le plus faible aux États-Unis (12 %).

Les pays où les taux de cotisation aux régimes de retraite sont élevés offrent souvent des prestations de retraite supérieures à la moyenne (c'est le cas de l'Islande et des Pays-Bas) ou des retraites de plus longue durée, comme en France ou en Italie, où l'âge de la retraite est plus bas. Des taux de cotisation élevés aux régimes obligatoires peuvent avoir pour conséquences de diminuer l'emploi total et de développer le secteur informel.

C'est la Nouvelle-Zélande qui affiche le taux de cotisation obligatoire le plus bas : 6 %. Ce taux est également faible dans d'autres pays : en Australie (9 %), au Canada (9.9 %) et en Corée (9 %).

Pour en savoir plus

OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2015-fr.

9.1. Taux de cotisation aux régimes de retraite obligatoires pour un travailleur moyen en 2014

	Public		Privé		Total
	Salarié	Employeur	Salarié	Employeur	
Australie		9.5			9.5
Belgique	7.5	8.86			16.4
Canada	4.95	4.95			9.9
Chili			11.2	1.15	12.3
Danemark	0.54	0.82		12	13.4
Finlande	7.05	17.75			24.8
France	6.8	8.45	3.0	3.0	21.25
Allemagne	9.5	9.5			18.9
Islande		7.79	4	8	19.8
Israël	3.75	3.75	5.5	12.0	25.0
Italie	9.19	23.81			33.0
Japon	8.737	8.737			17.5
Corée	4.5	4.5			9.0
Luxembourg	8.0	8.0			16.0
Mexique			1.125	5.15	6.275
Pays-Bas	17.9	0.0		16	20.9
Nouvelle-Zélande		3	3	6	
Pologne	9.76	9.76			19.5
Suède	7.0	11.4		4.5	22.9
Suisse	4.2	4.2	7.7	10.4	26.6
Turquie	9.0	11.0			20.0

Note : Dans certains cas, les recettes tirées des cotisations de retraite ont été calculées en partant de l'hypothèse que ces recettes sont réparties entre différents programmes de protection sociale dans les mêmes proportions que les taux de cotisation. Les cotisations totales comprennent les sommes versées par des non-salariés (principalement les travailleurs indépendants). Au Danemark, le taux de cotisation à l'ATP est exprimé en pourcentage du salaire du travailleur moyen, soit 397 484 DNK.

Source : OCDE (diverses années), *Les impôts sur les salaires* ; OCDE (2013), *Statistiques des recettes publiques* ; Administration de la sécurité sociale, États-Unis (diverses années), *Social Security Programs throughout the World* ; modèles de retraite et modèles fiscaux de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933328094>

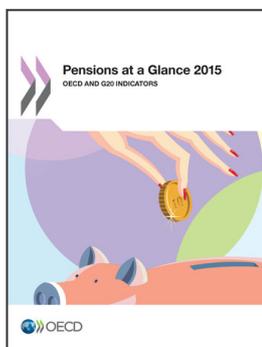
9.2. Taux de cotisations sociales et taux de cotisation aux régimes privés obligatoires pour un travailleur moyen en 2014

	Public		Privé		Total
	Salarié	Employeur	Salarié	Employeur	
Autriche	10.25	12.55			22.8
République tchèque	6.5	21.5			28.0
Estonie		16.0	2.0	4.0	20.0
Grèce	6.67	13.3			20.0
Hongrie	18.5	28.5			47.0
Irlande	4	10.75			14.75
Norvège	8.2	14.1			22.3
Portugal	6.4	13.8			20.2
République slovaque	7.0	20.0			27.0
Slovénie	15.5	8.85			24.4
Espagne	4.7	23.6			28.3
Royaume-Uni	9.05	11.9			20.95
États-Unis	6.2	6.2			12.4

Note : Dans certains cas, les recettes tirées des cotisations de retraite ont été calculées en partant de l'hypothèse que ces recettes sont réparties entre différents programmes de protection sociale dans les mêmes proportions que les taux de cotisation. Les cotisations totales comprennent les sommes versées par des non-salariés (principalement les travailleurs indépendants).

Source : OCDE (diverses années), *Les impôts sur les salaires* ; OCDE (2013), *Statistiques des recettes publiques* ; Administration de la sécurité sociale, États-Unis (diverses années), *Social Security Programs throughout the World* ; modèles de retraite et modèles fiscaux de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933328101>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2015
OECD and G20 indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Cotisations de retraite obligatoires », dans *Pensions at a Glance 2015 : OECD and G20 indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-30-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.